



Bassin Adour-Garonne
Bassin de la Vézère
Affluent de la Vézère
Longueur : 15 km
Bassin versant : 63 km²
Source : BD CARTHAGE®

La LOGNE

Directive Cadre sur l'eau

La directive 2000/60/CE du parlement européen et du conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire de l'eau, communément appelée Directive cadre sur l'eau (DCE) a pour objet de définir des masses d'eau, unité d'évaluation de la DCE, agrégation des tronçons élémentaires qui la compose et appartenant à une seule hydroécotorion.

La Logne est dans la masse d'eau : « La Logne de sa source au confluent de la Vézère » (code européen FRFR524).

Hydrométrie

Il n'y a pas de station hydrométrique sur la Logne.

Qualité

Il n'y a pas de station du réseau qualité sur la Logne.

Réglementation

Au plan réglementaire, la Logne est une rivière classée pour la protection des poissons migrateurs (saumon atlantique, truite de mer, anguille et truite fario), en tant qu'affluent de la Vézère à l'aval du barrage du Saillant, par décret du 20 juin 1989 et par arrêté du 21 août 1989, en application de l'article L 432-6 du Code de l'environnement.

Le SDAGE Adour-Garonne mentionne notamment que la Logne fait partie des « axes bleus », c'est-à-dire des axes migrateurs prioritaires, en tant qu'affluent de la Vézère à l'aval de la Corrèze (mesures A 22 à A 26 du SDAGE).

Atlas de zones inondables

Un PPR Inondation (Vézère-Logne) a été approuvé en 2002 ; il concerne les communes de Cublac et Mansac.

Mise à jour : janvier 2009